

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE  
MONLET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022.

Date de Convocation Publique	:	14/10/2022
Date d’Affichage	:	14/10/2022
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers Présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt et Un Octobre Deux Mil Vingt Deux à Dix- Huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

*Etaient présents* : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER-Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY- Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

*Etaient absents* : Frédéric DELOLME ayant donné pouvoir à Philippe RITTER.  
Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.

Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

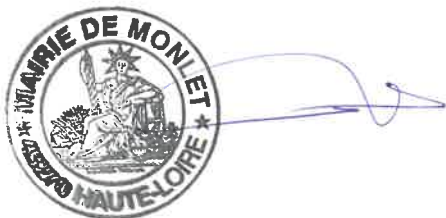
**OBJET : 30/2022 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 01 JANVIER 2023**

M le Maire expose au conseil que la nomenclature comptable M57 devient le référentiel unique pour les collectivités locales et les établissements publics administratifs sauf pour les budgets industriels et commerciaux (SPIC) qui appliqueront toujours la M4. Le référentiel M57 est un pré-requis obligatoire pour adopter le compte financier unique qui se substituera au compte de gestion du comptable et au compte administratif de l’ordonnateur. Il présente aussi l’avantage d’améliorer la l’information comptable et d’assouplir significativement certaines règles budgétaires. Il offre notamment de plus grandes marges de manœuvre aux gestionnaires publics en matière de gestion pluriannuelle de crédits, de fongibilité ou encore de souplesse en ce qui concerne les dépenses imprévues.

Le conseil municipal ,après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents

- Autorise M le Maire à adopter la **nomenclature M57 développé** pour le budget principal au 01 janvier 2023.

**Le Maire : Michel DESSIMOND**



**Le secrétaire de séance : Philippe RITTER**

Délibération 30/2022 certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2022  
Publiée sur le site de la commune de Monlet le :

**ADOPTION M57 AU 01/01/2023**